



Editorial

La solidarité numérique à l'épreuve de la crise financière

C'est dans les périodes de crise que les acteurs politiques révèlent leur capacité à gouverner. Dans la tourmente financière qui secoue les pays industrialisés, des acteurs politiques ont pris les mesures appropriées pour peser sur le cours des événements. Les conférences au plus haut niveau se sont multipliées. Certes, le danger était immense, car la crise mettait en cause des choix politiques et économiques fondamentaux. C'est ainsi que des centaines de milliards d'euros ont été dégagés, en un tour de main, au nom de la nécessité, pour pallier au manque de liquidités des établissements bancaires et assurer le financement des entreprises.

En 2000, de manière solennelle, tous les Chefs d'Etat et de gouvernement se sont réunis à New York pour clamer haut et fort leur volonté de réduire la pauvreté dans le monde. Ils se sont donné quinze ans pour parvenir à ce résultat. Huit ans plus tard, au lieu d'accroître leur aide comme ils s'y étaient engagés – d'au moins 50 milliards de dollars par année – les aides publiques au développement (APD) diminuent pour toute la zone OCDE

et pour celle de l'Union Européenne. Et pourtant, aucun sommet n'est convoqué pour exiger que l'on maintienne, quoiqu'il advienne, le cap sur les objectifs décidés en l'an 2000. Certes, le danger n'est pas imminent et ne remet en cause, ni les fondements du système, ni les privilèges des plus favorisés. Mais il condamne à la pauvreté des centaines de millions d'hommes et de femmes qui n'ont pas eu la chance d'être nés au bon endroit. L'explication selon laquelle les finances publiques ne permettent pas de réaliser les objectifs ambitionnés en l'an 2000 n'est plus recevable. La réponse donnée à la crise financière par les responsables politiques à Washington et à Paris vient de le démontrer. Il ne s'agit que d'un manque de volonté politique.

Cette volonté, si nécessaire en matière de coopération au développement, des personnalités politiques l'ont pourtant affichée lors du premier « Sommet des Villes et des Pouvoirs Locaux de la Méditerranée » qui vient de se tenir à Málaga. Même si l'événement n'a qu'une portée méditerranéenne, les

Suite page 2



L'espoir de réduire la pauvreté était au rendez-vous lors de la session d'ouverture du Sommet du Millénaire, le 6 septembre 2000 à New York.

Le FSN sur la scène internationale

Le « Groupe des 77 + la Chine »

Le « Groupe des 77 + la Chine » appellent la communauté internationale à adhérer au FSN et à mettre en œuvre la « contribution de 1% de solidarité numérique ». C'est le sens d'une modification qu'ils proposent dans la Déclaration finale de la Conférence de Doha sur le financement du développement.

Les ministres des TIC de la CEDEAO

Lors de sa dernière réunion ministérielle à Praia (Cap Vert), les ministres des télécommunications des Etats membres de la CEDEAO, engagent les pays de la CEDEAO qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au FSN et à appliquer la « contribution de 1% de solidarité numérique ».

Les 56 Etats du « Groupe pilote »

Lors de leur 5^e session plénière, (Conakry, 6 et 7 novembre 2008), les 56 Etats du Groupe pilote sur les contributions de solidarité en faveur du développement ont entériné la Convention internationale sur le financement de la solidarité numérique. Celle-ci sera soumise à la Conférence de Lyon. Le Groupe pilote apporte son plein soutien à la « contribution de 1% de solidarité numérique ».

Bienvenue au Mali et à la Guinée

La République du Mali a adhéré au FSN en septembre 2008. La République de Guinée a annoncé son adhésion au FSN lors de la 5^e session du Groupe pilote (Conakry). Ces deux Etats deviennent les 13^e et 14^e pays africains membres fondateurs du FSN.

L'Union Européenne souligne la gravité de la fracture numérique

A l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York (Deuxième Commission), la France, au nom de l'UE, souligne que la fracture numérique est « un enjeu incontournable de la politique de développement » et rappelle que le FSN promeut le principe d'une « contribution de 1% de solidarité numérique » pour réduire le fossé Nord-Sud. ■

représentants locaux ont pris à Málaga l'engagement d'appliquer un nouveau mécanisme financier pour réduire la fracture numérique, l'une des causes majeures du mal développement qui affecte une majorité de la population mondiale. Bousculant les pesanteurs administratives et juridiques, ils ont déclaré publiquement qu'ils mettront en œuvre, au niveau de leur circonscription, la « contribution de 1% de solidarité numérique » proposée par le FSN. Par cette décision, ils ont montré leur capacité à diriger. Par leur engagement, ils prouvent qu'en dépit des réductions très sensibles des APD, il est possible, grâce à de nouveaux mécanismes financiers de garder le cap sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Près de trente milliards d'Euros peuvent être collectés, grâce à ce mécanisme innovant, sans qu'il n'en coûte rien, ni aux pouvoirs publics, ni, globalement, aux entreprises. C'est suffisant pour répondre aux défis de l'accès aux connaissances de plusieurs milliards d'individus qui sont aujourd'hui exclus de la société de l'information.

Sur des enjeux distincts, des réunions d'hommes et de femmes politiques à Washington, Paris et Málaga ont démontré que gouverner reste possible et qu'avec de la volonté politique et un sens minimum de justice et d'équité, même les OMD peuvent être réalisés. Les dirigeants du secteur privé qui ont publiquement souscrit aux engagements du Millénaire en mettant en exergue leur responsabilité sociale devront s'en souvenir lorsqu'on les appellera à répondre aux demandes pressantes des exclus de la société du savoir, qui sont de ce fait irrémédiablement condamnés à la pauvreté.

Dans les jours qui viennent, deux échéances permettront aux acteurs politiques et économiques de confirmer leur engagement de l'an 2000 et leur sens de l'équité. D'abord lors de la Conférence de Lyon sur la solidarité numérique qui se tiendra à l'initiative du Président Nicolas Sarkozy et, ensuite, lors de la Conférence de suivi du financement du développement qui se tiendra à Doha sous l'égide des Nations Unies. Peut-on encore espérer ?

Alain Clerc, Secrétaire exécutif

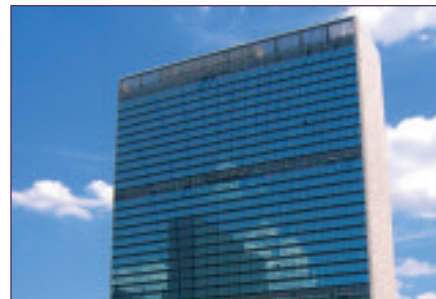
La « stratégie du 38 »

Selon le Vice-président du FSN, John R. Gagain, les mécanismes innovants pour le financement du développement sont un vrai défi pour les Nations Unies.

En 1970, les pays membres des Nations Unies consentent à ce que le 0,7% de leur PNB soit imparti à l'aide publique au développement (APD). L'accord devait être mis en œuvre dans un délai de cinq ans. Trente huit ans plus tard, on reste très loin du compte. Et ces aides qui n'ont atteint, au mieux, que le 0,46% du PNB des pays industrialisés en 2005, diminuent encore en 2006, puis en 2007 pour l'ensemble des pays de la zone OCDE et pour l'Union Européenne.

C'est dans ce contexte que se sont retrouvés les Chefs d'Etat et de gouvernement à l'ouverture de la dernière Assemblée générale des Nations Unies, avec la tâche de dégager un accord qui pourrait être entériné à la fin novembre lors de la Conférence de Doha sur le suivi du financement au développement. Les engagements adoptés par les Etats membres depuis l'an 2000 seront évalués par rapport aux « Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ». Pour se rapprocher de ceux-ci, les Etats membres doivent s'entendre sur le paragraphe 38 de la Déclaration de Doha qui retient la possibilité de recourir à des mécanismes de financement innovants pour le développement. Certains sont déjà mis en œuvre comme « l'impôt de solidarité sur les billets d'avion » ou la contribution de « 1% de solidarité numérique ». D'autres font l'objet de négociations au sein du Groupe pilote sur les contributions de solidarité en faveur du développement.

La cinquième session plénière de ce Groupe pilote a eu lieu à Conakry début novembre. Il est essentiel que ce regroupement de près de soixante Etats parvienne à un consensus sur le paragraphe 38 en y intégrant l'énumération complète des six principaux mécanismes financiers innovants qui doivent être retenus pour contribuer à la réalisation des « OMD ». Cette proposition a



Le 38^e étage abrite le bureau du Secrétaire générale des Nations Unies.

été défendue par le Groupe des 77 (Groupe des pays en développement) et la Chine. Au moment où les Etats industrialisés sont contraints de se soustraire à leurs engagements en raison d'une situation financière critique, les ressources résultant de nouveaux mécanismes de financement constituent une opportunité unique d'endiguer les fléaux du sous-développement.

« La généralisation des mécanismes de financement innovants qui ont fait la preuve de leur faisabilité est possible à Doha »

L'initiative du Président de la République française de convoquer, le 24 novembre à Lyon, une Conférence mondiale sur la solidarité numérique, rejoint les conclusions du Rapport Blair : « nous devons prendre les décisions qui montrent que nous voulons vraiment que l'Afrique devienne puissante et prospère ». La généralisation des mécanismes de financement innovants qui ont fait la preuve de leur faisabilité est possible à Doha.

C'est cette position que les différents groupes politiques doivent soumettre au Secrétaire général des Nations Unies afin d'inclure dans la Déclaration finale de Doha un paragraphe 38 qui appelle à la mise en œuvre des contributions innovantes de solidarité en faveur du développement. Une telle inclusion répond à des promesses vieilles de plus de 38 ans ! La « stratégie du 38 », telle qu'elle est proposée aujourd'hui par la société civile et un certain nombre d'Etats, est la seule qui permette de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Le Sénégal adopte le 1% de solidarité numérique

Un pas essentiel vers une société de l'information plus solidaire et plus équitable a été franchi. Le Ministre des Affaires étrangères du Sénégal, S.E. Cheikh Tidiane Gadio, le démontre.

Le 23 septembre 2008, le Président de la République du Sénégal, S.E. Me Abdoulaye Wade, a promulgué « la loi instituant une contribution volontaire de un pour cent (1%) sur les marchés publics de biens et de services numériques ».

En son article premier, la loi pose d'emblée le principe: « il est institué une contribution volontaire de un pour cent (1%) sur les marchés publics

relatifs à l'acquisition de biens et de services numériques, au profit du Fonds mondial de Solidarité Numérique ». L'article 3 précise ensuite les modalités: « la contribution sera clairement spécifiée dans les dossiers d'appels d'offres de biens et de services numériques ».

Un premier pas déterminant a été franchi au niveau national. L'exemple doit être suivi par l'ensemble des pays en développement, ce qui permettrait de réunir les ressources nécessaires pour combler la fracture numérique.

Au moment où, dans les pays industrialisés, les acteurs économiques se sont lancés dans l'Internet des objets et le web 3, le retard des pays marginalisés par la révolution numérique aura des consé-

quences dramatiques. Alors que la pénétration de l'Internet en Afrique ne représente que 2,9% des accès mondiaux et que le coût d'accès reste prohibitif pour les pays pauvres, il est illusoire de croire que les pays en dévelop-

« La loi sénégalaise doit (...) servir de fondement au développement d'une Convention internationale sur le financement de la solidarité numérique »

vement pourront survivre dans l'exclusion numérique: des pans entiers de leur population seront condamnés à l'émigration, avec des conséquences tragiques pour les uns et les autres. Un consensus doit se dégager avant Doha pour faire émerger une société de l'information plus équitable. Manquer cette échéance, c'est prendre volontairement le risque d'une catastrophe.

C'est à ce titre que la démarche du Sénégal est exemplaire. En prenant la décision de mettre en œuvre la « contribution de 1% de solidarité numérique » proposée par le Fonds mondial de Solidarité Numérique, le Sénégal non seulement ouvre la voie à cette prise de conscience mais il suggère une démarche qui, si elle est appliquée mondialement, permettra de résorber sans difficulté la fracture numérique.

Cette contribution est d'autant plus justifiée qu'elle bénéficie *in fine* à tous les acteurs du Nord et du Sud et qu'elle n'entraîne aucun coût. Seul un dogmatisme destructeur de toutes nos valeurs morales ou un conservatisme de mauvais aloi s'y opposent. Rappelons que la « contribution de 1% de solidarité numérique » est prélevée par les pouvoirs publics sur les transactions touchant les produits et les services numériques. Les montants récoltés sont ensuite restitués aux entreprises par le Fonds, à travers l'achat de matériel ou de services en faveur de projets communautaires dans les pays insolubles. La « contribution de 1% de solidarité numérique » contribue ainsi à l'élargissement du marché des fournisseurs de ces nouvelles technologies et à la promotion d'une économie numérique dans les pays marginalisés qui sont de fait exclus de la mondialisation.

La loi sénégalaise doit engager les autres Etats à suivre cet exemple et servir de fondement au développement d'une « Convention internationale sur le financement de la solidarité numérique ». Un projet de Convention qui se heurte malheureusement à l'indifférence des pays industrialisés est à l'examen dans le cadre du Groupe pilote sur les contributions en faveur du développement.

L'initiative sénégalaise doit aussi déterminer les acteurs locaux, les maires et les présidents régionaux du monde entier à appliquer, à leur niveau, cet engagement de solidarité. Prompts aux belles paroles sur le rôle des pouvoirs locaux dans la mondialisation, ces derniers s'abritent trop souvent derrière des raisons administratives pour différer leur engagement. L'éthique de la coopération et de la solidarité exige une attitude beaucoup plus engagée. La Conférence mondiale de Lyon sur la solidarité numérique leur donnera, espérons-le, courage de passer aux actes. ■



Le Ministre des Affaires étrangères, Cheikh Tidiane Gadio, est le promoteur, au nom du Sénégal, du « 1% de solidarité numérique » au sein du Groupe pilote sur les contributions de solidarité en faveur du développement.

La Déclaration de Málaga

La volonté politique au service de la solidarité méditerranéenne.

Les 3 et 4 octobre, Málaga accueillait le premier « Sommet des Villes et des Pouvoirs Locaux de la Méditerranée » pour discuter du développement d'un « espace numérique méditerranéen solidaire ». C'est la première ville de l'Union Européenne à prendre résolument en main ce dossier stratégique pour l'avenir de cette région. Joignant les actes à la parole, la Ville de Málaga - avec l'appui du secteur privé - met en place un Secrétariat permanent pour assurer le développement d'un *Espace Digital Méditerranéen* (EDM). Le Secrétariat permanent s'appuiera sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour façonner une nouvelle identité méditerranéenne. Le recours aux TIC comme un élément constitutif d'un territoire en devenir est un pari audacieux. Si l'expérience réussit, elle pourra être répliquée au niveau d'autres régions du monde (en Afrique, en Amérique latine, en Asie du Sud-Est, aux Caraïbes, etc.).

Cette démarche n'aboutira que si elle est soutenue par l'ensemble des acteurs méditerranéens - qu'ils proviennent du secteur privé, de la société civile, des milieux culturels ou des autorités publiques - dans le cadre d'un partenariat privé-public fort. Il s'agira aussi pour le Secrétariat permanent de

démontrer que l'émergence d'une identité méditerranéenne profite à tous. Cette preuve ne sera apportée que lorsque les citoyens méditerranéens tireront matériellement profit des avantages induits par cette nouvelle citoyenneté. Le processus d'intégration engagé par tous les Etats méditerranéens le 13 juillet dernier, sous l'impulsion du Président Nicolas Sarkozy, offre des perspectives prometteuses à ce projet.

« Le recours aux TIC comme un élément constitutif d'un territoire en devenir est un pari audacieux »

La Ville de Málaga a proposé que le financement de l'EDM soit assuré à travers l'adoption par toutes les collectivités publiques méditerranéennes de la « contribution de 1% de solidarité numérique », et a pris elle-même l'engagement d'appliquer ce principe. Elle devient ainsi la première collectivité locale méditerranéenne à passer aux actes. La Déclaration du Sommet appelle l'ensemble des pouvoirs locaux et des Etats méditerranéens à suivre cet exemple. Il appartient désormais à l'ensemble des partisans de la « cause méditerranéenne » de relever ce défi et d'assumer à leur tour leur responsabilité.

Le Fonds mondial de Solidarité Numérique s'est engagé à apporter son soutien au Secrétariat permanent qui agira dorénavant comme un relais régional pour toutes les actions du Fonds dans la zone méditerranéenne. ■



Le maire de Malaga, M. Francisco de la Torre Prados, annonce la création de l'Espace Digital Méditerranéen (EDM) et l'application par Malaga de la « contribution de 1% de solidarité numérique ».

Programme du FSN pour la collecte d'ordinateurs de seconde main

Vu l'ampleur des besoins d'accès à la société de l'information et à la demande de plusieurs pays africains, le FSN a décidé de lancer un programme de diffusion d'ordinateurs de seconde main.

Ce programme vise à compléter les efforts des gouvernements africains qui le désirent, par une collecte massive et une redistribution d'ordinateurs de seconde main. L'objectif est de faire appel à toutes les institutions publiques ou privées disposant de matériel (ordinateurs, imprimantes, scanners, onduleurs, etc.) et désirant renouveler leur parc informatique.

Le FSN a lancé le Programme E-collecte en septembre 2007, afin que chaque enfant, chaque élève, chaque étudiant, chaque enseignant, chaque médecin, chaque agriculteur, chaque citoyenne et chaque citoyen du monde aient accès aux technologies de l'information et de la communication.

Les PC sollicités ou qui seront proposés doivent avoir les caractéristiques suivantes :

- Pentium 4 ou versions ultérieures
- être en parfaite état de fonctionner (comportant un disque dur, un écran, un clavier, une souris)
- disposer de logiciels de base (traitement de texte, tableurs, etc.) avec au moins Windows 2000 ou un équivalent open source
- pouvant être connecté à l'Internet
- avoir été nettoyé au préalable et préparé pour un usage immédiat

Le programme E-collecte a déjà démarré dans deux pays africains, la Mauritanie et le Sénégal, et va s'étendre durant l'année 2009 à plusieurs autres pays en développement.

Toute donation de matériel informatique de seconde main peut être adressée au FSN par E-mail : e-collecte@dsf-fsn.org



Fonds mondial de Solidarité Numérique

Villa La Concorde
20, av. de la Concorde
1203 Genève - Suisse

Tél : +41(0)22.979.32.50
Fax : +41(0)22.979.32.51

Courriel : secretariat@dsf-fsn.org
www.dsf-fsn.org

Secrétaire exécutif : M. Alain Clerc